



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

États-Unis

Question écrite n° 8698

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le fait que Russes et Américains ont échoué vendredi 12 octobre 2007 à trouver un accord sur le projet américain de bouclier antimissile en Europe au terme de négociations à Moscou, les États-Unis réaffirmant leur volonté d'aller jusqu'au bout alors que la Russie menaçait de neutraliser le bouclier. Moscou, qui à juste titre considère ces possibles installations comme une menace à sa porte, a proposé en juillet de mettre à la disposition des Américains sa station radar de Gabala, en Azerbaïdjan, voisin de l'Iran sans parvenir à un accord. L'Europe et la France étant particulièrement concernées par cette nouvelle menace au-dessus de nos têtes, il souhaite savoir quelle est la position de l'Europe et de la France concernant l'implantation de missiles antimissiles américain en Pologne.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères et européennes sur la question du déploiement par les États-Unis d'un troisième site de défense anti-missiles en Pologne et en République tchèque et sur la position de la France sur ce sujet qui préoccupe la Russie. L'analyse de la France est la suivante : nous considérons que l'augmentation de la menace balistique en provenance du Moyen-Orient, en particulier de l'Iran, est une réalité qui s'impose chaque année davantage et qu'il est légitime de réfléchir à la façon d'y répondre. Il importe en premier lieu de prévenir la menace, et donc d'intensifier nos efforts pour stopper la prolifération balistique, en particulier de la part de l'Iran. La défense antimissile peut être aussi une réponse à la prolifération balistique. Pour la France, la défense antimissile « ne peut être considérée comme un substitut de la dissuasion mais peut la compléter en diminuant nos vulnérabilités » (discours du Président de la République à l'île Longue, le 19 janvier 2006). Les États-Unis ont un projet ambitieux de défense antimissile, pour lequel ils ont le projet d'installer des radars et des intercepteurs supplémentaires sur le territoire européen en complément de leurs installations sur le continent américain. Bien qu'il s'agisse d'un projet national américain conduit avec la République tchèque et la Pologne, la constitution d'un système antimissile en Europe concerne la sécurité européenne dans son ensemble, ainsi que la relation des alliés avec la Russie. La France est consciente des préoccupations de la Russie face au projet américain parfois perçu comme étant dirigé contre ce pays. Nous ne partageons pas cette analyse : nous estimons qu'il n'existe pas aujourd'hui de raisons techniques de remettre en cause les affirmations américaines sur la finalité de leurs projets. La France estime qu'il est néanmoins indispensable de prévenir tout malentendu à cet égard. Au sommet du G8 d'Heiligendamm, le Président de la République avait mis l'accent sur la nécessité d'un dialogue approfondi sur cette question entre Américains, Européens et Russes. Au-delà des discussions en cours à l'OTAN et au conseil OTAN-Russie, la France encourage la poursuite des échanges entre la Russie et les États-Unis. Les propositions de coopération russes aux Américains sont un signe positif. De même, les nouvelles offres américaines, notamment celle de caler une activation du système antimissile sur un développement effectif des capacités iraniennes, vont dans le sens effectif de la coopération. La France contribue également à la transparence par les dialogues qu'elle entretient en format bilatéral avec les pays les plus concernés, notamment les États-Unis et la Russie.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8698

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6615

Réponse publiée le : 15 janvier 2008, page 333